

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

Date de Convocation : 28/05/2020

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric, LANJOU David, MALICHIER Michel.

Mesdames BAFFARD Marie-Noëlle, CLÉMENT Séverine, DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle, RASSE Sylvie, RATAUD Sandra, TROCHUT Marion.

Excusés : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur FOUCHER Christian.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte-rendu du 28 mai 2020,
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Indemnités de fonctions des élus
- Composition des commissions communales
- Désignation des délégués aux organismes extérieurs
- Affaire Fougerou,
- Achat d'une concession de cimetière,
- Questions diverses.

1° Approbation du compte rendu du 28 mai 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020.

2 Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 2) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 5) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 7) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 8) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros pour les communes de moins 50 000 habitants ;
- 9) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal jusqu'à concurrence de 1 000 euros par sinistre ;
- 10) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 11) de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 12) d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévu au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement ;
- 13) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3 Indemnité de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet immédiat :

- de fixer le montant des indemnités des trois adjoints, au maire à 100 % de l'indice brut maximal, calculé par référence au barème fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales (19.8 % pour une population de 1 000 à 3 499 habitants)

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement. Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

A - Maire

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
FERRU Christian	35.5 % de l'indice	100 %

B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
BAUDOIN Frédéric	5.5 % de l'indice	100 %
BAFFARD Marie-Noëlle	5.5 % de l'indice	
BOURDEVERRE Eric	5.5 % de l'indice	

4 Commission des commissions communales

- Commission voirie, cimetière, bâtiments et environnement

Responsable : BAUDOIN Frédéric 1er adjoint

Membres : BRISSET Claude, FOUCHER Christian, GUÉRIN Frédéric, MALICHIER Michel et DESSE Julie, RASSE Sylvie, PAILLÉ Isabelle, CLÉMENT Séverine, BAFFARD Marie-Noëlle .

- Commission site, information, communication, projets et finances

Responsable : BAFFARD Marie-Noëlle 2ème adjoint

Membres : FOUCHER Christian, PAILLÉ Isabelle, RATEAU Sandra, BRISSET Claude, BAUDOUIN Frédéric, LANJOU David, BOURDEVERRE Éric et DESSE Julie.

- Commission fêtes et cérémonies, vie associative et culturelle

Responsable : BOURDEVERRE ÉRIC 3ème adjoint

Membres : BAUDOUIN Frédéric, CLÉMENT Séverine, TROCHUT Marion, RATEAU Sandra, MALICHIER Michel, GUÉRIN Frédéric, RASSE Sylvie et LANJOU David.

- Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Tous les élus et GIRARD Patrice, MADÉ Guy, MUREAU Jacques et MACHEFERT Colette.

5 Désignations des délégués aux organismes extérieurs

Communauté de Communes Vals de Saintonge :
FERRU Christian et BAFFARD Marie-Noëlle

Eau 17

MALICHIER Michel, délégué titulaire
GUÉRIN Frédéric, délégué suppléant

SDEER (Syndicat d'Électrification)
GUÉRIN Frédéric

Syndicat de la Voirie
BRISSET Claude

Syndicat de la Boutonne Amont (SYMBA)
BAUDOUIN Frédéric
FOUCHER Christian

SOLURIS (Syndicat Informatique)
FERRU Christian, délégué titulaire
MALICHIER Michel, délégué suppléant
PAILLÉ Isabelle, déléguée suppléante

Syndicat d'Aménagement du Dandelot SYMBO
BRISSET Claude, délégué titulaire
GUÉRIN Frédéric, délégué suppléant

La Défense
BOURDEVERRE Éric

Défense contre les ennemis des cultures et frelons asiatiques
BAUDOUIN Frédéric

CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social)
FERRU Christian

CLECT (Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées)
FERRU Christian, délégué titulaire
BAFFARD Marie-Noëlle, déléguée suppléante

CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Tous les élus et BABINOT Corinne, BROSSET Joël, HEISE Dominique, JEAN Josette, MUREAU ;;;;;;, MOINEAU Jacques, BÉGAUDEAU Fabrice, BLANCHET Jean-Marc, MADÉ Olivier.

6 Affaire FOUGEROU

Echange Cts FOUGEROUX/TIRAND ; TIRAND/COMMUNE ASNIERES-LA-GIRAUD ; Cts FOUGEROUX/COMMUNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la régularisation a effectué par les échanges avec :

- Cession par la Commune :
 - o Aux Cts FOUGEROUX de la parcelle cadastrée Section C n°2359
 - o A Monsieur et Madame TIRAND de la parcelle cadastrée Section C n°2360
- Cession par Monsieur et Madame TIRAND :
 - o A la Commune de la parcelle cadastrée Section C n°2337
- Cession par les Consorts FOUGEROUX :
 - o A la Commune de la parcelle cadastrée Section C n°2339

La demande émane des Cts FOUGEROUX sur la régularisation d'une situation de fait dans le Bourg, rue de l'Ancien Puits des parcelles de 8m².

Les terrains non constructibles sont estimés d'une valeur vénale de 5.00 €/m² soit (8m² x 5.00 €) 40.00 €.

Le bornage sera effectué par un géomètre aux frais des Cts FOUGEROUX qui sont demandeurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité concernant cette régularisation et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches utiles et signer les actes.

7 Concession de cimetière

Monsieur le Maire propose de racheter à un particulier une concession de cimetière au montant ou celui-ci l'acheté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de racheter cette concession et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire concernant cette affaire.

8 Informations et Questions diverses

Le maire demande des référents sur des sujets bien concrets et propose 3 nouveaux sujets avec des référents

LES RÉFÉRENTS :

Christian FERRU , Frédéric BAUDOUIN : les ALERTES

Sandra RATEAU, Isabelle PAILLE : les GRIPPES, les MALADIES CONTAGIEUSES et les CANICULES

Frédéric BAUDOUIN : les FRELONS ASIATIQUES

Marion TROCHUT , Séverine CLEMENT : les JEUNES,/ JEUNESSE

Claude BRISSET : : la FLAVESCENCE DORÉE /VIGNES

Sandra RATEAU, Isabelle PAILLE **AIDE A LA PERSONNE** et SENIORS

Christian FERRU: la SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Christian FERRU : les CRUES

Ci-dessous 3 sujets supplémentaires par rapport aux 6 dernières années.

Michel MALICHIER , David LANJOU : **Commerçants et artisans**

Marie-Noëlle BAFFARD , Sylvie RASSE : **Sauvegarde de la planète**

Christian FERRU, Eric BOURDEVERRE: **Gestion humaine et conflits**

Le maire demande aux membres du conseil de placer des interlocuteurs dans les villages..

LES INTERLOCUTEURS - VILLAGES

Véron : BAUDOUIN Frédéric

**Le Bourg, Les Fontaines, Le Pas Loubat BOURDEVERRE Eric
et la ZA La Métairie :FERRU Christian**

**La Giraud, La Primauderie, Les Frouins ,DESSE Julie
Le Bois Gachet , la Gare :TROCHUT Marion**

La Moreau, Chantageasse , Le Petit Logis :BRISSET Claude

Champmiaud, La Combe, Chavagne , La Pisselouve :GUERIN Frédéric

Le Plonget, Le Moulin de La Laigne: FOUCHER Christian

**La Laigne: PAILLE Isabelle
Chez Brenaud, Chez Chabinaud ,
Chez Cousseau, Chez Suraud : RATEAU Sandra**

La Rue, La Touche , L'Alleu :BAFFARD M Noëlle

Chez Cornet :CLEMENT Severine

La Tranche :RASSE Sylvie

La Touzetterie et Le Puits :LONJOU David

**La Résidence Champ du Vallon ,MALICHIER Michel
Tilleul et Acacias**

Le maire informe :

- Comme l'année passée, un agent contractuel vient au service technique pour une durée de 4 mois pour « renforcer » l'équipe technique (20h/semaine).
- Les 2 agents en contrat PEC vont renouveler leur contrat pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} juillet.
- Les agents ont réalisé des travaux au « Petit Logis Chez Suraud, La Giraud, et route de la Tranche » essentiellement pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.
- Les agents ont réalisé « des remontées » de voirie, au champ de la Prée, Véron et Proche du chemin saunier Rte de la Tranche ...Chantageasse.
- Madame Marilyne GENAT, agent territorial peut prétendre à sa retraite, le maire propose dans un premier temps son remplacement à la Poste du 15 juin au 1^{er} septembre par Mme LACROIX (Remplaçante contractuelle).
- Mme GENAT avait une autre mission dans la collectivité en tant qu'agent d'entretien. Mme GREGOIRE (agent contractuel en place) fera cette mission avec 35h par mois au lieu de 18 h/par mois.
- Compte tenu du départ à la retraite de M MOINEAU, M ROY Jeremie (Nouvel agent) travaille en duo avec M Moineau jusqu'au 18 juin. M MOINEAU fera connaître à M ROY l'essentiel touchant ses différentes missions.
- Un petit banc a été installé à la place de la bascule.
- Une poubelle a été placée devant la mairie.
- Le commerce « Le Canard Saintongeais » est installé depuis début mai dans le local commercial de la commune.
- La mise en place d'une VMC a été commandée pour les toilettes du foyer rural. (Elle est en cours d'installation).
- Les alarmes incendies ont été vérifiées comme tous les ans, au local commercial, église, foyer rural
- Vu la législation ERP (Établissement Recevant du Public), des extincteurs sont commandés pour le local commercial. (Livraison prochainement)
- Un rendez-vous a été fixé avec M Daniel BOUTHIER et Mme BAFFARD pour l'avenir de la gestion du site communal.
- La ligne financière hygiène va être plus importante compte tenu des achats (masques, gel, virucide...) pour le plan sanitaire de la collectivité.
- Pendant le confinement, les élus ont pu faire face aux diverses demandes de la population.
- M Frédéric BAUDOIN va participer à Matha pour connaître les éventuels jurés d'assises (année 2021) le jeudi 4 juin.
- Le maire donne des informations à l'assemblée concernant la mise à disposition du pouvoir qui peut être utilisé lors d'une absence d'un élu lors de réunion de conseil municipal.
- Les travaux d'adduction d'eau à Véron vont se terminer vers le 12 juin.
- M Léonard Damien a demandé par courrier à la collectivité de participer financièrement aux travaux voirie/trottoir/caniveaux qui ont eu lieu devant sa demeure. (Mise d'enrobé). Après débat, la majorité du conseil municipal donne un avis favorable MAIS à hauteur des frais (Mise de caniveaux) que la commune aurait dépensé pour mise de caniveaux. C'est-à-dire avec les mêmes conditions financières de la part de la commune pour tous les habitants qui souhaitent avoir des caniveaux devant chez eux. (Rappel : la commune donne les caniveaux, les mesures et les niveaux, les particuliers prennent en charge la pose).
- Cette année, 12 tonnes d'enrobés ont été mis sur les routes communales (8 tonnes par les agents et 4 tonnes par les élus)
- Le maire remet certaines clefs de la collectivité aux adjoints.

Questions diverses

Monsieur Éric BOURDEVERRE

fait remarquer que le bourg est sale.

Le maire est en accord avec ses dires, il expliqua que les agents vont nettoyer le bourg dès que l'entreprise Eiffage auront fini en travaux.

Madame Marion TROCHUT

fait savoir qu'une haie aurait besoin d'être tailler (Vers la Giraud)

M le Maire fait savoir qu'elle sera taillée avec un lamier. Pas maintenant, puisque jusqu'au mois 1^{er} août il est interdit de tailler une haie. C'est noté pour les prochaines tailles.

Monsieur Claude BRISSET

fait savoir que les nouveaux propriétaires des FROUINS placent une chaîne pour que le public n'entre pas sur leur propriété, et M Brisset pense qu'ils font erreur.

Le maire s'est déjà rendu sur les lieux à plusieurs reprises, il confirme que cette chaîne est bien placée.

Séance levée à 23h15